

Présents : BARDOU G – BEDOS D - BOUILLE A - BONVALET D - GUILHAUMON JM - JAFFUEL C - MARZA I - MATAGNE C - PEREZ H
- REVEL M - USACHE P

Procuration : ALBOUY P à REVEL - CAZENAVE M à JM GUILHAUMON - DESCOUENS MS à BARDOU G

Absent(s) : RONCIN D

Secrétaire de séance : BOUILLE A

Monsieur le Maire soumet au vote le compte rendu du conseil du 14 avril 2016. Le conseil municipal à l'unanimité adopte ce compte rendu.

1 - Démolition du hangar dans le cadre de l'aménagement de la place de l'église : choix des entreprises

Suite à l'appel d'offres réalisé pour la démolition du hangar, et la commission d'appel d'offres du 26 mai 2016, Monsieur le Maire présente les offres des entreprises reçues.

Entreprises	Adresse	Total ht
1 - HAS TRAVAUX PUBLICS	34800 CEYRAS	17 275.00 €
2 - SARL LOCAPACCA - CBTP	30 900 NIMES	13 600.00 €
3 - CAMAR	66 510 SAINT-HYPPOLYTE	9 650.00 €
4 - T.P. CHRISTIAN	34290 SERVIAN	15 400.00 €
5 - SARL ROUVIER	34700 LODEVE	11 750.00 €
6 - AMIANTE INGENIERIE	31 150 BRUGUIERES	14 000.00 €
7 - SOGETRA	34000 MONTPELLIER	10 200.00 €
8 - JEAN ROGER	34600 BEDARIEUX	8 880.00 €
9 - ANDRE TP	30140 ANDUZE	50 100.00 €
10 - JM DEMOLITON	34500 BEZIERS	16 200.00 €

Monsieur le Maire propose au conseil de choisir l'entreprise la mieux-disante, soit l'entreprise

JEAN ROGER pour un montant de 8 880.00 € ht.

Vote à l'unanimité.

2 –Affaire Deterpigny : Signature d'un protocole transactionnel

Afin de résoudre ce litige, Monsieur le Maire demande au conseil l'autorisation de signer un protocole transactionnel avec les consorts Deterpigny.

Par la signature de ce protocole, les consorts Deterpigny cèdent leur habitation à la commune pour l'euro symbolique ; les travaux de démolition et de confortement seront effectués par la commune ; la procédure sera annulée et la commune renoncera au paiement des indemnités par les consorts Deterpigny.

Vote à l'unanimité.

3 - Création d'emplois saisonniers pour 2016

Monsieur le Maire propose au conseil municipal l'embauche de 11 jeunes saisonniers pendant l'été du 27 juin 2016 au 31 août 2016, à raison de 20 h hebdomadaires, pour une durée de 2 semaines (au lieu de 3 l'année dernière, car ils étaient moins nombreux), rémunérés au SMIC.

Vote à l'unanimité.

4 – Objet : Mise en œuvre du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale - projet de fusion de la communauté de communes Les Avant-Monts du Centre Hérault, de la Communauté de Communes Orb et Taurou avec extension du périmètre aux communes d'Abeilhan et de Puissalicon : nouveau périmètre

Suite à l'arrêté Préfectoral N°2016-1-466 portant projet de fusion de la communauté de communes Les Avant-Monts du Centre Hérault, de la Communauté de Communes Orb et Taurou avec extension du périmètre aux communes d'Abeilhan et de Puissalicon, le Préfet a demandé aux communes de se prononcer sur le nouveau périmètre.

Il faudra également lors d'un prochain conseil approuver le nom de la future communauté, le lieu du siège social et effectuer l'élection des représentants de chaque commune à la communauté (pour Neffies, il y aura 2 délégués 1 titulaire et 1 suppléant à la place de 3 actuellement).

Monsieur le Maire propose au conseil de se prononcer sur ce nouveau périmètre.

Le conseil 13 voix pour 1 contre adopte le nouveau périmètre.

5 - DM N° 1 SUR LE BUDGET COMMUNAL

La comptable de Pézenas a demandé à la commune de ne plus comptabiliser l'aide pour les façades d'un montant de 20 000 € sur le compte "opération façade" mais sur le compte "subvention d'équipement".

Monsieur le Maire propose au conseil d'établir une décision modificative (DM) pour régulariser ces écritures :

- compte 204 - 197 : - 20 000 €

- compte 204 : + 20 000 €

Vote à l'unanimité des subventions 2016.

6 - Cession de terrain à la commune

Afin d'élargir le chemin derrière la cave coopérative, un administré a décidé de céder à la commune pour l'euro symbolique 2 parcelles Lieu-dit Pioch de Moussalou de 14 m² et 393 m². Un acte notarié sera établi pour régularisation.

Vote à l'unanimité.

7- Demande de subvention pour l'aménagement de la place de l'église au conseil départemental dans le cadre du contrat de territoire 2016 du Pays Haut Languedoc et Vignobles

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de demander une subvention pour ce projet au conseil départemental dans le cadre du contrat de territoire 2016 signé avec le Pays Haut Languedoc et Vignobles pour un montant des travaux de 402 500.00 € ht.

Vote à l'unanimité.

8) Mise en place de la participation pour le financement d'assainissement collectif (PFAC) à la place de la participation pour raccordement l'égout (PRE)

Par délibération du 4 juin 2004, le conseil municipal avait instauré la PRE d'un montant de 2 200 € par logement.

Monsieur le Maire dit au conseil que la PRE a été supprimée et qu'elle doit être remplacée par la PFAC.

Monsieur le Maire propose de modifier le montant et d'appliquer les tarifs suivants :

- maison individuelle : 2 200 €

- habitat collectif : de 0 à 60 m² : 1 100 €

à partir de 61 m² : 2 200 €

Madame Matagne dit qu'elle n'est pas du tout au courant de ce dossier, qu'elle aurait souhaité une information avant le conseil et ne participera au vote.

Monsieur le Maire propose de faire une réunion interne avant le prochain conseil pour aborder cette question et de reporter cette délibération.

Le conseil à l'unanimité approuve ce report.

Le conseil est clos à 18h50.